

Chères Taussacoises et chers Taussacois

Je suis heureux de vous retrouver ici ce soir, entouré des membres du Conseil Municipal et de vous toutes et tous pour démarrer cette nouvelle année 2025.

Je vous remercie de votre présence ainsi que celle des maires des communes voisines.

Je dois excuser M. le Sous-Préfet, Mme la députée ainsi que le Président de la communauté de communes, retenus par ailleurs.

Cette traditionnelle cérémonie des vœux est toujours une bonne occasion de nous retrouver pour ce moment chaleureux et convivial que nous apprécions et nous permet de rappeler toute notre gratitude aux forces vives de nos villages, à la gendarmerie et aux pompiers pour leur réactivité dans leurs missions de sécurité et de secours.

L'occasion, d'abord, de remercier les élus de notre conseil municipal, sans elles et eux, rien ne serait possible. Ils gardent en permanence le souci de l'intérêt général. Ils savent aussi être patients, car les projets collectifs n'avancent pas toujours aussi vite que les projets personnels.

De remercier également le personnel communal :

Agnès notre secrétaire qui assure avec professionnalisme et dévouement le fonctionnement de notre mairie.

Yvon notre agent technique pour l'entretien des villages et la surveillance des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ils savent être disponibles auprès de nous et de la population.

Merci à eux pour l'aide précieuse qu'ils nous apportent dans la mise en place de nos projets.

Je voudrais avoir une pensée émue pour tous les habitants de notre commune qui nous ont quittés en 2024 et pour toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher, pour toutes celles et ceux qui connaissent la maladie.

Nous leur apportons tout notre soutien.

Une pensée particulière pour Pierre MAS qui fut maire de notre commune durant 40 ans et qui nous a quitté l'année dernière.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et les remercie d'avoir fait le choix de s'y installer.

Je veux saluer également l'engagement de nos associations et de tous leurs bénévoles. Elles concourent toutes à favoriser ce vivre-ensemble indispensable et qui nous fait souvent défaut dans ce monde.

La commune continuera à apporter son soutien direct et indirect à l'ensemble de ses associations car elles sont indispensables à notre vie locale. Un très grand merci à celles qui organisent des manifestations qui animent nos villages et notre commune.

Cette année 2024 est enfin terminée, elle restera celle de l'enlisement de la guerre en Ukraine, elle restera aussi celle des conflits au Proche Orient, ravivant un cycle de violence particulièrement meurtrier pour les populations civiles. Également celle d'une instabilité politique naissante dans l'administration de notre pays.

Ce rendez-vous d'aujourd'hui, en ce début d'année, est aussi le moment de dresser un bref bilan de l'année écoulée et d'annoncer quelques projets et les perspectives pour la dernière année du mandat.

2024 a vu des opérations se réaliser, je citerai les principales :

- Démolition de la ruine Fanjaud à La Bourbouille et consolidation du bâtiment attenant.
- Réfection du chemin de la Plaine à La Bourbouille
- Enfouissement des réseaux secs à l'entrée de TAUSSAC
- Réfection du réseau des eaux usées dans le ruisseau du Combaret à l'Horte
- Remplacement de la toiture de l'ancienne école de Taussac
- Première tranche du remplacement des lampes énergivores par de l'éclairage Led dans 4 villages.

Et bien d'autres travaux moins importants mais nécessaires, le Conseil Municipal est toujours attentif à maintenir en bon état le patrimoine communal.

En 2024, il a été réalisé pour 270 000 € de travaux sur la commune financés à hauteur de 70 % par les fonds propres et 30 % d'aide du département.

Enfin nous poursuivons le nettoyage des villages au printemps et à l'automne par l'ESAT de Plaisance, une structure locale qui aide au travail des personnes en situation de handicap, ainsi que le débroussaillage des chemins communaux au début de l'été.

A cet effet je vous rappelle que notre commune est concernée par les obligations légales de débroussaillage et que vous êtes tenus de débroussailler un rayon de 50 mètres autour de votre habitation que le terrain vous appartienne ou pas.

Attention, des contrôles de l'ONF sont prévus et peuvent amener les fonctionnaires à verbaliser.

Durant l'été 2024 nous avons inauguré l'aire de loisirs pour enfants de La Billière qui a pu voir le jour grâce à la générosité de 5 familles du village qui ont fait don de terrains pour réaliser cet espace.

Le fil rouge du Conseil Municipal demeure l'approvisionnement en eau potable et la surveillance des 19 km de réseau de distribution.

C'est une attention de tous les jours afin de détecter les fuites et les anomalies sur les conduites au travers du logiciel mis en place en 2023 et qui s'avère très utile sinon indispensable pour la gestion de la ressource. Nous sommes fiers que l'Agence Régionale de Santé ait classé dernièrement les 4 sources de la commune en eau de très bonne qualité.

L'année 2024 a été bien moins tendue que la précédente au niveau du débit des sources malgré la mise en alerte du bassin versant de la Mare et de l'Orb.

2025 doit être la dernière année de gestion communale de l'eau potable et de l'assainissement avant le transfert à l'intercommunalité au 1er janvier 2026.

A ce jour, trop d'informations contradictoires m'empêchent de le confirmer officiellement.

2025 sera aussi une année de projets, j'en citerai quelques-uns :

- Construction de la station d'épuration et reprise des réseaux à La Sesquière.
- Dernière tranche de la réfection des rues et place à La Billière
- Réfection de la toiture de l'église de Taussac
- Rénovation de la station d'épuration de Maurian
- Pose d'un régulateur automatique de pression à La Billière
- Sécurisation et mise aux normes dans la cadre de la DUP des 4 sources de la commune.
- Dernière tranche de la modernisation de l'éclairage public qui concernera La Sesquière et Les Cambous.
- Agrandissement de la place à La Bourbouille.

Par ailleurs, nous poursuivons l'étude de faisabilité pour la construction d'une salle multi-activités aux Cambous avec l'appui technique d'Hérault Ingénierie.

Cet investissement nécessaire pour le développement culturel et associatif de la commune ne pourra voir le jour qu'avec des aides conséquentes de l'Europe et de l'Etat au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local qui vont être déposées dans les prochains jours.

Or la salle, ces investissements s'élèvent à près de 700 000 € HT, des subventions ont été sollicitées et certaines obtenues comme pour la STEP de La Sesquière dont le coût HT s'élève à 300 000 € et qui sera financée à 38 % par l'Agence de l'Eau, 35 % par le département et 7 % par Grand Orb au travers d'un fonds de concours.

La station de Maurian et le régulateur automatique de pression de La Billière d'un coût de 60 000 € HT, sont financés à 35 % par le département et 22 % par un fonds de concours de la communauté de communes.

Il faut savoir que les financements sont calculés sur la dépense HT, la commune ne récupérant la TVA l'année suivante qu'à hauteur de 16,3 % lieu des 20 % payés.

A ce jour, seuls ces 3 investissements bénéficient de subventions notifiées.

De grandes inquiétudes apparaissent pour nos principaux financeurs, notamment le département, qui se trouve dans une situation financière extrêmement délicate et qui a choisi de réduire drastiquement ses concours vers les communes, voire les supprimer.

Fort de ce constat, le Conseil Municipal devra effectuer des arbitrages sur les investissements futurs que je viens de vous citer.

Certains seront différés ou annulés car sans subvention, les petites communes sont dans l'impossibilité d'investir contrairement aux structures plus importantes.

Vous le voyez l'année qui vient s'annonce encore riche en projets pour notre chère commune, mais l'équation financière n'est pas simple.

Toutefois, nous sommes déterminés malgré la conjoncture et les différentes crises, à ne pas anesthésier la vie de notre commune. L'élu local a pour mission de maintenir un investissement public et un service de qualité à ses concitoyens, compenser les hausses de dépenses de fonctionnement sans alourdir la fiscalité.

Nous sommes conscients que la commune, sans en être responsable, devra participer au redressement des finances publiques au travers de baisses de dotations de l'état.

Comme nous nous y étions engagés en 2020, nous ferons malgré ce le choix de ne pas augmenter le taux de la part communale des taxes foncières.

L'exercice 2024 n'est pas arrêté à ce jour par les services fiscaux mais nous savons que les dépenses de fonctionnement seront en augmentation notamment par la participation aux frais de fonctionnement des écoles. Cette dépense est importante certes mais témoigne de la vitalité de notre commune au travers de sa jeunesse.

Notre consommation électrique a baissé de 55 % depuis 2020 à la suite de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, ce qui représente plus de 5 000 € d'économies, le remplacement des lampes énergivores par du Led devrait permettre d'augmenter ce chiffre car les premières factures EDF sur les villages équipés permettent de prévoir une économie supplémentaire de 60 à 70 % sur la consommation.

Quelques chiffres sur le dernier exercice clos en 2023 :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 363 000 € soit + 3,7 % par rapport à 2022 mais tout de même moins que l'inflation, annoncée à plus de 7 %.

Les recettes de fonctionnement sont de 453 000 € égales à l'année précédente, mais en baisse si l'on considère que les bases fiscales ont augmenté de 7,1 %, ceci est principalement dû à la baisse des droits de mutation causée par la crise immobilière qui a occasionné une nette réduction des transactions et donc des taxes qui vont avec.

Il en résulte un excédent de l'exercice à hauteur de 90 000 € soit moins 12,6 % par rapport à 2022

Notre capacité à investir sera étroitement liée à ces résultats compte tenu de la baisse annoncée des aides.

Heureusement l'endettement de la commune est peu élevé ce qui nous laisse quelques marges de manœuvre.

Je redoute que cette situation s'aggrave en 2025 avec la baisse attendue des dotations et l'inflation des dépenses.

D'ici quelques jours nous allons débiter le recensement de la population communale, opération importante pour les finances municipales et qui je vous le rappelle est obligatoire.

Je vous demande de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui va se présenter chez vous entre le 15 janvier et le 15 février prochain.

La communication est essentielle dans la vie d'une commune, nous avons bien conscience que nous vivons dans un monde en mouvement où les nouvelles technologies ont la capacité de rapprocher les citoyens et accélérer le partage de l'information. Vous êtes déjà nombreux sur nos supports numériques d'informations que sont notre site internet ou l'application Panneau-Pocket, application gratuite pour vous, sans publicité et utilisée par plus du tiers des communes en France et que même les moins familiers avec les outils numériques s'approprient rapidement.

Dispositif que je vous invite à privilégier afin d'obtenir un message direct et instantané, une information que seule la mairie peut vous envoyer.

Au niveau de l'intercommunalité Grand Orb, deux grands chantiers sont en cours : la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui est à mi-chemin maintenant et qui nous permettra de revoir nos orientations dans différents secteurs, en pensant mieux le développement urbain pour une moindre consommation d'espace voulue par le législateur ainsi que la préservation et la protection de notre environnement.

Ensuite, la préparation du transfert de la compétence « eau et assainissement » vers l'intercommunalité qui sera en principe effectif au 1er janvier prochain comme évoqué précédemment, c'est un vaste projet qu'il conviendra de bien encadrer afin de préserver les intérêts de chacun.

Nous vivons dans un espace rural et même ultra-rural, ces territoires que je considère fortement menacés à la fois par le Zéro Artificialisation Nette issu de la loi Climat et Résilience et aussi par les effets pervers de la loi dite NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Le récent rapport Wurtz sur la décentralisation n'appelle pas à plus d'optimisme.

La loi ZAN qui fixe les mêmes règles aux grandes communes ou agglomérations qu'aux communes les plus petites est une totale ineptie voulue par les technocrates parisiens qui n'ont jamais dépassé les limites du périphérique et de fait ignorent tous des spécificités du monde rural, ses attentes et ses besoins.

De plus, la loi ZAN se base sur des surfaces alors que la priorité devrait être de protéger les fonctions écologiques des sols.

Empêcher nos communes de se développer c'est forcément les voir disparaître à terme, mais n'est-ce pas le but recherché en fait.

La loi NOTRe, elle, nous enferme dans une prison organisationnelle selon le principe du toujours plus grand : métropoles, grandes régions, intercommunalités XXL, fusions de communes etc

Si tout n'est pas à jeter, il demeure que nos ruralités ont un sentiment d'exclusion, d'abandon et surtout d'iniquité de traitement au niveau des services tels que la médecine, l'économie, la mobilité pour n'en citer que quelques-uns.

On nous parle toujours du dernier kilomètre pour nous identifier, il faudrait inverser cette conception descendante et parler plutôt du premier mètre ascendant, celui de la base que constitue la commune rurale.

Et pourtant, les collectivités territoriales rurales incarnent plus que jamais la stabilité et la solution du quotidien, l'illustration de la prise en compte concrète des attentes de la population comme la mise en œuvre de projets utiles au service des habitants dans les zones les plus éloignées des grands centres urbains, là où les budgets sont les plus contraints.

L'impasse financière dans laquelle se trouve la France a laissé de côté toutes ces considérations en causant l'inévitable agrandissement de la fracture entre l'urbain et le rural.

L'administration publique de l'état en province est devenue pesante pour beaucoup d'élus, tatillonne plutôt qu'aidante.

La compression réglementaire toujours plus forte, la démultiplication des strates administratives engendre des frustrations à double niveau : celle des habitants qui attendent des solutions rapides et celle des élus confrontés à des responsabilités sans moyens proportionnés.

L'imagination administrative est sans borne, avec trop de dispositifs, illisibles, éphémères et pour beaucoup de maires ruraux inaccessibles, tels le cumul DETR et DSIL et l'iniquité de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état pour faire fonctionner ses communes comme son nom l'indique. Sur ce dernier point de la DGF, je l'illustrerai par deux chiffres très parlants pour notre commune : 78 142 €, montant de la DGF 2024 versée par l'état et 81 049 € représentant nos charges de personnel pour la même année.

Je ne commenterai pas les différences importantes de montants attribués à des communes de même strate, mais sachez qu'elles existent.

Nos parlementaires sont interpellés sur ce point mais sans grand succès à ce jour.

En faire état et se battre pour améliorer cette situation fait partie de notre ADN et nous n'en changerons pas.

Je vous rappelle que c'est dans nos territoires que bon nombre de réponses actuelles et pour l'avenir peuvent naître car nous possédons les fondamentaux de la vie que sont les ressources en eau, air, forêt, terre, alimentation et cadre de vie.

Bien sûr tout n'est pas parfait, tout ne se passe pas toujours comme prévu, ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route afin que notre commune vous apporte le cadre de vie que vous méritez : une commune toujours plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de son environnement et où il fait bon vivre.

Nous sommes dans la période de formulation de vœux.

Pour notre pays et notre monde, il y a beaucoup d'incertitudes et de questions.

Faisons le vœu, pour nous, pour les jeunes et les futures générations d'une humanité réconciliée, d'un environnement sain et viable, d'une paix toujours recherchée.

Mesdames, Messieurs, chers Taussacois, sans plus attendre, j'aimerais, au nom du Conseil Municipal, vous présenter mes meilleurs vœux pour 2025.

Que cette nouvelle année vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements personnels et professionnels.

Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, notamment pour ceux qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés.

Je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit guidée par des valeurs de solidarité, de fraternité et de partage.

Je formule également des vœux de réussite pour nos projets municipaux.

Je vous invite maintenant à terminer cette soirée en partageant le verre de l'amitié.

Merci de votre attention et vive la commune de TAUSSAC LA BILLIERE.

Bernard VINCHES  
Maire de TAUSSAC LA BILLIERE